

DEMANDE DE RESERVATION TAOS 6 personnes

Nom :
Prénom : Date de naissance (impérative) :
Profession :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Tél. : Mail : Nationalité :

NOMS ACCOMPAGNANTS	PRENOM	Date de naissance

Voiture : Immatriculation :
Marque : Couleur :
Animal : Genre : Nom : Date de vaccination :
PERIODE DE RESERVATION : du au :

MOBIL HOME TAOS 6 personnes

ACOMPTE 400€ (montant à multiplier par nombre de semaine)

RESERVATION MINIMUM 7NUITS

CONDITIONS GENERALES

Il est interdit de sous louer ou céder à un tiers.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront au camping.

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal de Mont de Marsan.

En cas d'annulation, les sommes versées restent acquises au camping. (Il vous est possible de contracter une assurance annulation au moment de votre réservation (voir notre site internet).

En cas de panne ou de léger contretemps et, sauf avis contraire de votre part, **le versement de l'acompte vous assure le maintien de la réservation 24 heures**, après la date prévue de votre arrivée. Cet accord a valeur de contrat et engage les deux parties.

Il est établi en deux exemplaires : le demandeur complète et signe les deux exemplaires de réservation ainsi que deux exemplaires du règlement intérieur du camping après en avoir pris connaissance et les renvois accompagnés de la somme correspondante au camping qui lui retourne un exemplaire signé pour confirmation.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

En cas de départ anticipé, quel qu'en soit le motif, la totalité du séjour réservé sera due au camping. Toute modification pouvant entraîner ou non une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée.

Toute demande de location sera accompagnée d'un acompte dont le montant est fixé sur le bon de réservation.

CLAUSES PARTICULIERES LOCATIONS D'HEBERGEMENT

Pour la location du mobil-home TAOS 6 personnes, une caution de 800 euros est demandée à l'entrée pour couvrir les éventuels dégâts. Celle-ci vous sera restituée dans les dix jours suivants votre départ. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

A votre départ nous vous demandons de laisser propre, **le coin cuisine vaisselle comprise, ainsi que les 2 WC.**

Dans le cas contraire, une partie de la caution sera conservée.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible quelque soit le motif.

La location du mobil-home n'est consentie que par période d'une semaine complète : du samedi 15 heures au samedi entre 8 heures à 10 heures au plus tard.

L'inventaire se fait juste après votre départ et nous vous restituons votre caution par courrier.

REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions de réservation et de location. Pour que cette location soit définitive, elle doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte.

Fait à

Le 2020 en deux exemplaires

LE LOCATAIRE

CAMPING EN CHON LES PINS

LE LOUEUR